

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1231

12 mai 2015

SOMMAIRE

eSolve Capital S.A.	59059	Laser Light & Life S.à r.l.	59064
Esprit Luxembourg S.à r.l.	59088	Liria S.A.	59065
EU Luxembourg Fuji S.à r.l.	59088	Litoria S.A.	59065
Fiduciaire Iberlux Sàrl	59059	Louisiens S.A.	59065
Fikonmynta S.à r.l.	59059	Luxembourg Congres	59066
Financière Volog S.A.	59059	Lux Sante Immo S.A.	59065
FM Holdings S.à r.l.	59060	Lux Santé S.A.	59066
Foyer Assurances S.A.	59060	Lynx Management S.A.	59066
GR Energy Services S.à r.l.	59062	Macquarie Strategic Storage Facilities Hol- dings S.à r.l.	59067
Grupes S.A.	59061	Manor Care Parent S.à r.l.	59067
Guy Bidaine S.à r.l.	59061	Marsh S.A.	59068
Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.	59062	Matoss Group S.à r.l.	59064
Hansteen Luxembourg S.à r.l.	59062	MCL (Maison Créative Luxembourgeoise)	59088
Hanworth Investments S. à r.l.	59063	Medimmo S.A.	59068
Heaven Services S.A.	59061	Modec S.à r.l.	59067
Hebo Lux S.A.	59063	OCM Luxembourg VOF S.à r.l.	59068
Hellas Telecommunications	59063	Pamela Shipping S.A.	59087
Herald International Participations S.A.	59061	SELP (Alpha Poland) S.à r.l.	59056
Hermitage Investments S.A.	59063	Sensilab	59042
HFM Capital S.à r.l.	59060	TLW Group Capital S.à r.l.	59083
HO Architectes s.à r.l.	59061	Vall'Air Invest	59079
International Campus Student Housing I	59064	Ventura Investors S.A.	59076
Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l.	59064	Winton Holding S.A.	59087
		Yeled Invest S.A.	59059

Sensilab, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.597.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under-
signed,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the Luxembourg company denominated "SENSILAB", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 21, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B n°166597, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 25th, 2012, published in the Mémorial C n° 713 of March 17, 2012, modified pursuant to a deed of the same notary on February 28, 2012, published in the Mémorial C n° 1002 on April 18, 2012. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed undersigned notary, on April 2nd, 2013, published in the Mémorial C on May 23rd 2013, number 1209.

The Meeting was opened by the attorney Tatjana Andoljsek residing professionally in 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg being in the chair, and representing all the shareholders by means of proxies.

The Chairman appointed as secretary Mr Klemen Mir, private employee with professional address at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Was appointed scrutineer of the Mr. Liridon ELSHANI, private employee with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. That this extraordinary general meeting has been duly convened by notices comprising the agenda of the Meeting sent by registered mail to each shareholder on 11 February 2015.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Changes and amendments of the company's purpose of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The Company shall act as a holding possessing shares and securities of various corporate subsidiaries. Holding capacity of the Company is to conjoin ownership interests that Company has in its subsidiaries whose activities include, but are not limited to: manufacturing, marketing, sales, distribution, research and development, and various other activities that the subsidiaries are permitted to engage in, according to the law of the jurisdictions where they have been established.

The object of the Company is also to carry on commercial activities. The Company may provide economic advisory services as well as business administration management advisory services and in particular all advisory services relating to food and nutritional supplements as well as cosmetic and over the counter products and various other health-related products and projects.

The Company's object is also to acquire patents, licenses and/or all types of intellectual and industrial property rights (in the broadest sense), and to directly or indirectly operate and develop them and to grant licenses or sub-licenses to any person. The Company may further sell, assign or otherwise dispose of part or all of all patents, licenses and/or other types of intellectual and industrial property rights developed and held by the Company.

The Company may also provide financial assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any Company being a direct or indirect shareholder of the Company. The Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may also acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may perform any commercial, industrial and financial activity, which are necessary and useful to the accomplishment of its purposes. The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property, assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, within the limits of any applicable law provision; and

- use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.”;

2. Cancellation of the actual authorised capital and beside the subscribed share capital, creation of a new authorised capital of an amount of six hundred seventy-five thousand seven hundred and forty-five Euro (EUR 675,745), represented by six hundred seventy-five thousand seven hundred and forty-five (675,745) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The Board of Directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, pursuant to a special report of the Board of Directors to the general meeting in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Law of August 10, 1915.

Any increases of the share capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, which may be paid in cash, by contribution in kind, by conversion of Company’s debts, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of reserves or issue premiums, or by conversion of bonds.

The Board of Directors may delegate the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital to any authorized director or officer of the Company, or to any other authorized person,.

After each increase of the share capital performed in the legally required form on the basis of resolution of the General Assembly or the Board of Directors within the limits of the authorised capital, these Articles of Association shall be amended accordingly.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds of any nature and in any form, in any denomination and payable in any currency. Any issue of bonds can only be made in accordance with legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the Law of August 10, 1915, on Commercial Companies.

The Board of Directors shall determine the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other conditions thereof. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company;

3. Complete recast of the Articles of Incorporation taken into account the previous resolutions;

4. Dismissal and discharge of the current Board of Directors’ members and the current statutory auditor (commissaries aux comptes);

5. Appointment of new Board of Directors’ members for a period of time of five (5) years;

6. Appointment of a new statutory auditor (commissaire aux comptes) for a period of time of five (5) years;

7. Miscellaneous.

III. No bonds have been issued by the company.

IV. That the present or represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary.

V. That pursuant to the attendance list mentioned here above, out of 6,757,454 (six million seven hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty-four) shares in circulation 6,467,065 shares are duly present or represented at the present Meeting, representing 95.7027 % of the issued shares capital.

The Meeting is herewith regularly constituted in accordance with Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and may validly deliberate on the sole resolution on the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to amend the company’s purpose and business activity which shall henceforth be read as follows, which will be as follows: “The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The Company shall act as a holding possessing shares and securities of various corporate subsidiaries. Holding capacity of the Company is to conjoin ownership interests that Company has in its subsidiaries whose activities include, but are not limited to: manufacturing, marketing, sales, distribution, research and development, and various other activities that the subsidiaries are permitted to engage in, according to the law of the jurisdictions where they have been established.

The object of the Company is also to carry on commercial activities. The Company may provide economic advisory services as well as business administration management advisory services and in particular all advisory services relating to food and nutritional supplements as well as cosmetic and over the counter products and various other health-related products and projects.

The Company's object is also to acquire patents, licenses and/or all types of intellectual and industrial property rights (in the broadest sense), and to directly or indirectly operate and develop them and to grant licenses or sub-licenses to any person. The Company may further sell, assign or otherwise dispose of part or all of all patents, licenses and/or other types of intellectual and industrial property rights developed and held by the Company.

The Company may also provide financial assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any Company being a direct or indirect shareholder of the Company. The Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may also acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may perform any commercial, industrial and financial activity, which are necessary and useful to the accomplishment of its purposes. The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property, assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, within the limits of any applicable law provision; and

- use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting."

Second resolution

It has been resolved to cancel the actual authorised capital and beside the subscribed share capital, to create a new authorised capital of an amount of six hundred seventy-five thousand seven hundred and forty-five Euro (EUR 675,745), represented by six hundred seventy-five thousand seven hundred and forty-five (675,745) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The Board of Directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, pursuant to a special report of the Board of Directors to the general meeting in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Law of August 10, 1915.

Any increases of the share capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, which may be paid in cash, by contribution in kind, by conversion of Company's debts, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of reserves or issue premiums, or by conversion of bonds.

The Board of Directors may delegate the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital to any authorized director or officer of the Company, or to any other authorized person,.

After each increase of the share capital performed in the legally required form on the basis of resolution of the General Assembly or the Board of Directors within the limits of the authorised capital, these Articles of Association shall be amended accordingly.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds of any nature and in any form, in any denomination and payable in any currency. Any issue of bonds can only be made in accordance with legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the Law of August 10, 1915, on Commercial Companies.

The Board of Directors shall determine the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other conditions thereof. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company;

Third resolution

Further to the previous resolutions, it has been resolved to completely recast the articles of Incorporation of the Company without change of the name of the company, without change of the share capital, without change of the duration,

without change of the financial year and without change of the date of the annual meeting of the shareholders, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "SENSILAB S".

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The registered office of the Company is in the municipality of Luxembourg. The registered office can be transferred within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors may change adopted by a simple majority of all of its members.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors adopted by a simple majority to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The Company shall act as a holding possessing shares and securities of various corporate subsidiaries. Holding capacity of the Company is to conjoin ownership interests that Company has in its subsidiaries whose activities include, but are not limited to: manufacturing, marketing, sales, distribution, research and development, and various other activities that the subsidiaries are permitted to engage in, according to the law of the jurisdictions where they have been established.

The object of the Company is also to carry on commercial activities. The Company may provide economic advisory services as well as business administration management advisory services and in particular all advisory services relating to food and nutritional supplements as well as cosmetic and over the counter products and various other health-related products and projects.

The Company's object is also to acquire patents, licenses and/or all types of intellectual and industrial property rights (in the broadest sense), and to directly or indirectly operate and develop them and to grant licenses or sub-licenses to any person. The Company may further sell, assign or otherwise dispose of part or all of all patents, licenses and/or other types of intellectual and industrial property rights developed and held by the Company.

The Company may also provide financial assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any Company being a direct or indirect shareholder of the Company. The Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may also acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may perform any commercial, industrial and financial activity, which are necessary and useful to the accomplishment of its purposes. The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property, assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, within the limits of any applicable law provision; and
- use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 5. The subscribed capital is set at six million seven hundred fifty seven thousand four hundred and fifty-four Euro (EUR 6,757,454), represented by six million seven hundred fifty seven thousand four hundred and fifty-four (6,757,454) shares with a nominal value of EUR one (EUR 1) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in registered form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation or within the limit of authorised capital set herein.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Beside to the subscribed capital an authorized capital is fixed at six hundred seventy-five thousand seven hundred and forty-five Euro (EUR 675,745), represented by six hundred seventy-five thousand seven hundred and forty-five (675,745) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The Board of Directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, pursuant to a special report of the Board of Directors to the general meeting in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Law of August 10, 1915.

Any increases of the share capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, which may be paid in cash, by contribution in kind, by conversion of Company's debts, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of reserves or issue premiums, or by conversion of bonds.

The Board of Directors may delegate the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital to any authorized director or officer of the Company, or to any other authorized person,.

After each increase of the share capital performed in the legally required form on the basis of resolution of the General Assembly or the Board of Directors within the limits of the authorised capital, these Articles of Association shall be amended accordingly.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds of any nature and in any form, in any denomination and payable in any currency. Any issue of bonds can only be made in accordance with legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the Law of August 10, 1915, on Commercial Companies.

The Board of Directors shall determine the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other conditions thereof. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, who are shareholders or not. They are appointed for a mandate not exceeding six years. In the event that the Company is owned by one sole shareholder, the Company can be managed by individual director.

Each shareholder that holds at least 10.00% of total share capital of the Company (either by himself or indirectly together with his family members and either directly or through a legally organised entity having capacity to hold shares in the Company and which is 100% owned by such individual and/or family members), shall be entitled to propose one (1) member to be included in the list of members of the Board Directors before the General Assembly which shall vote on appointment of new and/or additional members of the Board of Directors. A shareholder can propose himself as a member of the Board of Directors or can appoint any other person he deems suitable to perform the function. All shareholders shall be informed in writing about all such proposed persons before the convocation of the General Assembly. The person that will convene the General assembly shall prepare a list of proposed members of the Board of Directors and present this list for voting at the General assembly as part of the agenda. The General assembly shall vote on the entire list of all proposed members jointly (and shall not vote on each individual proposed member separately).

Each shareholder that holds less than 10.00% of total share capital (as determined under the previous paragraph) shall have the possibility to organise with other shareholder who individually also hold less than 10% of total share capital before the convocation of the General Assembly and agree to nominate a joint proxy under the rules of the previous article. In the case that so organised individual shareholders hold together more than 10% of the total share capital, such shareholders shall be entitled (directly or through their joint proxy) to also propose one (1) person for a position of a member of the Board of Directors pursuant to the previous paragraph.

Notwithstanding the nomination rules described in the paragraph above, no shareholder, present or future, may obtain the right to himself propose more than one person to the Board of Directors, regardless of that shareholder's participation in the share capital of the Company.

Directors may be re-elected. In the event of a vacancy prior to the expiration of the term of the office, the director appointed as a replacement by the General Assembly shall complete the term of office of the director being replaced.

If a legal person is appointed as a member of the Board of Directors, such legal person shall designate a permanent representative responsible for the performance of such office in the name and for the account of the legal person.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

All operations and decision making of the Board of Directors shall be governed by the Rules of operations of the Board of Directors, as adopted by the Board of Directors with a 2/3 majority of its members.

The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any director. In case that all directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Chairman shall preside over meetings of the Board of Directors and in the absence of the Chairman another director may preside over the meeting (determined by a simple majority of directors). The Board of Directors can validly deliberate

and act only if the majority of its members are present or represented by a proxy, which may be given to another director by letter, email or facsimile. In case of emergency, directors may vote by letter, email or facsimile.

Any member of the Board of Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing his identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Each member of the Board of Directors shall have one vote. A resolution shall be adopted if a majority of members of the Board of Directors will vote to adopt the resolution. If a member would restrain from voting, he/she shall be considered not to have cast a vote. In case of the same number of votes the Chairman shall have a deciding vote.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly adopted if approved in writing and signed by all the directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened. The effective date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, executive committee, officers, managers or other agents, acting alone or jointly. Their nomination, revocation, remuneration and powers and rules of procedure shall be settled by a resolution of the Board of Directors. Any such delegation shall entail the obligation of any such delegated person to report each year to the ordinary General Assembly on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by specific proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by single signature of any member of the Board of Directors up to the value of transaction of ten thousand Euro (EUR 10,000) or equivalent in any currency (if such expense or transaction is comprised or envisaged in the current Company's budget).

In all other cases (except as determined below) the Company shall be bound by joint signature of two (2) directors providing that a decision of the Board of Directors in such other cases shall be adopted by a simple majority (over 50% of cast votes) of all of its members with the Chairman having the decisive vote.

In the cases listed below the Company shall be bound by joint signature of two (2) directors providing that the decision of the Board of Directors shall be confirmed in advance in writing by a resolution of the simple majority of all shareholders without necessity of holding an extraordinary General Assembly:

- Disposal of or alienation of real property on the group level or on the level of any group member company;
- Any investment on the consolidated group level above hundred thousand Euro (EUR 100,000) into any asset (including real estate), if the investment had not been previously budgeted;
- Any disinvestment on the consolidated group level above EUR 100,000 in any asset (including real estate);
- Annual consolidated group budget

In the event where the Company has one sole director it will be bound by the signature of this director.

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by all members present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by two members. The originals of these records are kept at the registered office and copies are distributed to all shareholders every quarter.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors elected by the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more internal auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January, 1st and closes on December, 31st.

Art. 11. The Annual General Assembly shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of June at 11.00 AM. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Any General Assembly shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least (15) fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

Art. 12. A shareholder may be represented at a General Assembly by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney-in-fact who need not to be a shareholder and such shareholder shall therefore be entitled to vote by proxy. Shareholders are further entitled to participate at a General Assembly by means of a video-conference or by telecommunication means allowing their identification, and shall in such case be deemed to be present for the determination of quorum and the majority for voting. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by law or by the Articles of Association, all decisions by the General Assembly shall be taken by simple majority of the cast votes. Each share grants a right to one vote.

An extraordinary General Assembly, which is convened to amend any provisions of the Articles of Association, shall deliberate validly only if minimum one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced by a decision of the General Assembly voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association, under condition that compliance with all other legal requirements is ensured.

Any member of the Board of Directors may convene other General Assembly (i.e. extraordinary General Assembly). A General Assembly has to be convened at the request of shareholders together holding minimum ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Art. 13. Each year, at least five per cent (5%) of the net profits needs to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory once and as long as such legal reserve amounts to at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the General Assembly determines the allocation and distribution of net profits.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 14. The Company may be dissolved by a resolution of the General Assembly adopted by the same quorum and with a same majority of votes as a resolution to amend the Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Assembly. If no liquidators are appointed by the General Assembly, the Board of Directors or the sole director shall be deemed to act as liquidators vis-à-vis third parties

Art. 15. These Articles of Association may be amended by a resolution of the General Assembly, adopted under conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Art. 16. For any points not covered by the present Articles of Association, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.”

Fourth resolution

It has been resolved to dismiss the current Board of Directors’ members, namely Mr Marko Dolžan, Mr Bojan Š ukovt and Mr Beno Dolžan, with immediate effect and to grant them full discharge for the execution of their mandate up to today’s date.

The following persons are appointed as new directors of the Company until February 22nd, 2020:

1. Mr. Beno Dolžan, born on August 15th, 1975 in Ljubljana, Slovenia, residing at Rajska 4/33, 02-654 Warsaw, Poland;
2. Mr. Domen Š ukovt, born on August 27th, 1981 in Ljubljana, Slovenia residing at Raskovec 12 A, 1360 Vrhnika, Slovenia;
3. Mr. Vladimir Babi , born on July 15th, 1974 in Vršac, Serbia, residing at Slavka uruvije 31, 11000 Belgrade, Serbia;
4. Mr. Branko Bel i , born on April 6th, 1959 in Gospi , Croatia, residing at Podsmreka 3M, 1356 Dobrova, Slovenia;
5. Mr. Igor Jakši , born on September 26th, 1981 in Belgrade, Serbia, residing at 26 Milana Raki a 6, 11000 Belgrade, Serbia, and
6. Mr. Marjan Ritonja, born on August 23rd, 1954 in Slovenj Gradec, residing at Sorška cesta 5, 4220 Šofja loka, Slovenia.

Fifth resolution

It has been resolved to dismiss the current statutory auditor, namely: Mr. Miodrag Babic, with immediate effect and to grant him full discharge for the execution of his mandate up to today’s date.

The following person is appointed as new statutory auditor of the Company until February 22nd, 2020:

Ms. Anna Ganczarska, born on July 8th 1976 in Lodž, Poland, residing at ul. Zagajnikowa 20, 95-020 Wi niowa Góra, Poland.

Advice

The notary advises the appearing persons that the Company must obtain an authorization for commercial activities from Luxembourg Authorities in relation with the corporate object before starting its commercial activities. The appearing persons confirm having received this advice.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «SENSILAB S.A.», ayant son siège social au 21, rue Aldringen à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n°166597, constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 janvier 2012, publié au Mémorial C n°713 du 17 mars 2012, et les statuts ont été modifiés pour par acte du même notaire en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C n°1002 du 18 avril 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 2 avril 2013, publié au Mémorial C en date du 23 mai 2013, numéro 1209.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Tatjana Andoljsek, demeurant professionnellement au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et représentant tous les actionnaires par procuration.

La présidente désigne comme secrétaire Klemen Mir employée privée avec adresse professionnelle au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que cette assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée aux actionnaires le 11 février 2015 ainsi que par des avis contenant l'ordre du jour de la réunion.

II Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement et Modification de l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour son objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société agira comme une société holding possédant les actions et valeurs mobilières de diverses sociétés filiales. La capacité de holding de la société est de conjointre les intérêts des propriétaires que la société détient dans ses filiales, dont les activités comprennent, mais ne sont pas limités à la fabrication, la commercialisation, les ventes, la distribution, la recherche et le développement et diverses autres activités, dans lesquelles les filiales sont autorisés à se engager selon la loi des territoires, où elles ont été établies.

L'objet de la société est également la poursuite des activités commerciales. La société peut présenter des services en conseils économiques, ainsi que en conseil d'administration d'affaires, et notamment tous les services en conseils relatifs aux compléments alimentaires et nutritionnels, les produits cosmétiques et les produits en vente libre, ainsi que des divers produits et projets liés à la santé.

L'objet de la société est également d'acquérir des brevets, des licences et/ou tous les types de droits de propriété intellectuelle et industrielle (dans le sens le plus large), et de les développer et de les exploiter directement ou indirectement et d'octroyer des licences ou sous licences à toute personne. La société peut également vendre, céder ou disposer autrement de tout ou d'une partie de ses brevets, licences et/ou autres types des droits de propriété intellectuelle et industrielle développés et détenus par la société.

La société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes autres sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société. La société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

La société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, valeurs mobilières, ainsi qu'aux activités commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social. La société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et amasser des fonds, sauf par voie d'offre publique, en une forme de, y compris mais sans s'y limiter, l'émission d'obligations, par l'émission de titres, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes ou instruments de capitaux propres, que ce soit convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou partie de l'entreprise, des biens, des actifs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous les contrats ou tous les obligations de la société, ou au profit de son administrateur, gérant ou tout autre agent de la société, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

- utiliser tous les instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

Outre ce qui précède, la société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs susmentionnés, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs susmentionnés.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.»;

2. Suppression du capital autorisé existant et à côté du capital social, instauration d'un nouveau capital autorisé de à six cent soixante-quinze mille sept cent et quarante-cinq Euro (675.745 Euro) représenté par six cent soixante-quinze mille sept cent et quarante-cinq (675.745) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs de souscrire des actions à émettre dans les limites du capital autorisé fixé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Toute augmentation du capital social peut être souscrite et émise sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ou peut être payée en espèces, par apport en nature, par conversion des dettes de la société, par compensation avec des créances certaines, actuelles et immédiatement exerçables contre la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves ou primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le conseil d'administration peut déléguer les fonctions de souscriptions et recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital social à tout administrateur autorisé ou dirigeant de la société, ou à toute autre personne autorisée.

Après chaque augmentation du capital social dans la forme légale requise sur la base de la résolution de l'assemblée générale ou le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, ces statuts seront modifiés en conséquence.

Le conseil d'administration est également autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles de nature quelconque et sous forme, quelle quelconque que ce soit la dénomination, et payable en toute monnaie. Toutes les émissions d'obligations seront exécutées conformément aux dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé tel que spécifié ci-dessus et en particulier en vertu des dispositions de l'art. 32-4 de la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions d'émission. Le registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.;

3. Refonte des statuts de la Société tenant compte des décisions ci-dessus;

4. Révocation et Décharges pour les membres du Conseil d'Administration actuels et pour le commissaire aux comptes actuel;

5. Nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration pour une durée de cinq (5) ans.

6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de cinq (5) ans;

7. Divers.

III. - Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

IV. - Que les Actionnaires présents ou représentés, le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées au présent acte.

V. - Que conformément à la liste de présence, sur 6.757.454 (six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre) actions en circulation, 6.467.065 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée représentant 95,7027 % du capital social de la Société.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée conformément à la Article 67-1 (2) de la Loi 1915 et peut valablement délibéré sur les point de l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a prié le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société afin de lui donner lui donner l'activité suite:

«La société a pour son objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société agira comme une société holding possédant les actions et valeurs mobilières de diverses sociétés filiales. La capacité de holding de la société est de conjointre les intérêts des propriétaires que la société détient dans ses filiales, dont les activités comprennent, mais ne sont pas limités à la fabrication, la commercialisation, les ventes, la distribution, la recherche et le développement et diverses autres activités, dans lesquelles les filiales sont autorisés à se engager selon la loi des territoires, où elles ont été établies.

L'objet de la société est également la poursuite des activités commerciales. La société peut présenter des services en conseils économiques, ainsi que en conseil d'administration d'affaires, et notamment tous les services en conseils relatifs aux compléments alimentaires et nutritionnels, les produits cosmétiques et les produits en vente libre, ainsi que des divers produits et projets liés à la santé.

L'objet de la société est également d'acquérir des brevets, des licences et/ou tous les types de droits de propriété intellectuelle et industrielle (dans le sens le plus large), et de les développer et de les exploiter directement ou indirectement et d'octroyer des licences ou sous licences à toute personne. La société peut également vendre, céder ou disposer autrement de tout ou d'une partie de ses brevets, licences et/ou autres types des droits de propriété intellectuelle et industrielle développés et détenus par la société.

La société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes autres sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société. La société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

La société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, valeurs mobilières, ainsi qu'aux activités commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social. La société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et amasser des fonds, sauf par voie d'offre publique, en une forme de, y compris mais sans s'y limiter, l'émission d'obligations, par l'émission de titres, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes ou instruments de capitaux propres, que ce soit convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;
- accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou partie de l'entreprise, des biens, des actifs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous les contrats ou tous les obligations de la société, ou au profit de son administrateur, gérant ou tout autre agent de la société, dans les limites de toute disposition légale applicable; et
- utiliser tous les instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

Outre ce qui précède, la société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs susmentionnés, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs susmentionnés.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.»

Deuxième résolution

Il est décidé de Supprimer le capital autorisé existant et à côté du capital social, d'instaurer un nouveau capital autorisé de à six cent soixante-quinze mille sept cent et quarante-cinq Euro (675.745 Euro) représenté par six cent soixante-quinze mille sept cent et quarante-cinq (675.745) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs de souscrire des actions à émettre dans les limites du capital autorisé fixé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Toute augmentation du capital social peut être souscrite et émise sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ou peut être payée en espèces, par apport en nature, par conversion des dettes de la société, par compensation avec des créances certaines, actuelles et immédiatement exerçables contre la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves ou primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le conseil d'administration peut déléguer les fonctions de souscriptions et recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital social à tout administrateur autorisé ou dirigeant de la société, ou à toute autre personne autorisée.

Après chaque augmentation du capital social dans la forme légale requise sur la base de la résolution de l'assemblée générale ou le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, ces statuts seront modifiés en conséquence.

Le conseil d'administration est également autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles de nature quelconque et sous forme, quelle que soit la dénomination, et payable en toute monnaie. Toutes les émissions d'obligations seront exécutées conformément aux dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé tel que spécifié ci-dessus et en particulier en vertu des dispositions de l'art. 32-4 de la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions d'émission. Le registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Troisième résolution

En accord avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de totalement remodeler les statuts de la société sans changement de la dénomination, sans changement le capital social, sans changement de la durée, sans changement de l'année sociale et sans changement de la date de l'assemblée générale annuelle de sorte que 'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «SENSILAB».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une simple décision du conseil d'administration adoptée de la majorité simple.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social faisaient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourrait être transféré par décision du conseil d'administration adoptée de la majorité simple dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour son objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société agira comme une société holding possédant les actions et valeurs mobilières de diverses sociétés filiales. La capacité de holding de la société est de conjindre les intérêts des propriétaires que la société détient dans ses filiales, dont les activités comprennent, mais ne sont pas limités à la fabrication, la commercialisation, les ventes, la distribution, la recherche et le développement et diverses autres activités, dans lesquelles les filiales sont autorisés à se engager selon la loi des territoires, où elles ont été établies.

L'objet de la société est également la poursuite des activités commerciales. La société peut présenter des services en conseils économiques, ainsi que en conseil d'administration d'affaires, et notamment tous les services en conseils relatifs aux compléments alimentaires et nutritionnels, les produits cosmétiques et les produits en vente libre, ainsi que des divers produits et projets liés à la santé.

L'objet de la société est également d'acquérir des brevets, des licences et/ou tous les types de droits de propriété intellectuelle et industrielle (dans le sens le plus large), et de les développer et de les exploiter directement ou indirectement et d'octroyer des licences ou sous licences à toute personne. La société peut également vendre, céder ou disposer autrement de tout ou d'une partie de ses brevets, licences et/ou autres types des droits de propriété intellectuelle et industrielle développés et détenus par la société.

La société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes autres sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société. La société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

La société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, valeurs mobilières, ainsi qu'aux activités commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social. La société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et amasser des fonds, sauf par voie d'offre publique, en une forme de, y compris mais sans s'y limiter, l'émission d'obligations, par l'émission de titres, de

billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes ou instruments de capitaux propres, que ce soit convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou partie de l'entreprise, des biens, des actifs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous les contrats ou tous les obligations de la société, ou au profit de son administrateur, gérant ou tout autre agent de la société, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

- utiliser tous les instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

Outre ce qui précède, la société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs susmentionnés, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs susmentionnés.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre Euro (6.757.454 Euro), représenté par six millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-quatre (6.757.454) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts ou dans la limite du capital autorisé, lequel est présentement fixé.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé de la société est fixé à six cent soixante-quinze mille sept cent et quarante-cinq Euro (675.745 Euro) représenté par six cent soixante-quinze mille sept cent et quarante-cinq (675.745) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs de souscrire des actions à émettre dans les limites du capital autorisé fixé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Toute augmentation du capital social peut être souscrite et émise sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ou peut être payée en espèces, par apport en nature, par conversion des dettes de la société, par compensation avec des créances certaines, actuelles et immédiatement exerçables contre la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves ou primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le conseil d'administration peut déléguer les fonctions de souscriptions et recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital social à tout administrateur autorisé ou dirigeant de la société, ou à toute autre personne autorisée.

Après chaque augmentation du capital social dans la forme légale requise sur la base de la résolution de l'assemblée générale ou le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, ces statuts seront modifiés en conséquence.

Le conseil d'administration est également autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles de nature quelconque et sous forme, quelle quelconque que ce soit la dénomination, et payable en toute monnaie. Toutes les émissions d'obligations seront exécutées conformément aux dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé tel que spécifié ci-dessus et en particulier en vertu des dispositions de l'art. 32-4 de la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions d'émission. Le registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, qui sont actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Dans le cas où la société est détenue par un actionnaire unique, celle-ci pourra être gérée par un administrateur unique.

Chaque actionnaire qui détient au moins dix pourcent (10,00%) du capital social total de la société (soit par lui-même ou indirectement avec ses membres de famille, soit directement ou par une entité organisée juridiquement qui a la capacité de détenir des actions de la société, qui est détenue à 100% par un tel individu ou par les membres de sa famille), aura le droit de proposer un (1) membre pour être inclus dans la liste des membres du conseil d'administration avant l'assemblée générale qui doit voter sur la nomination des membres du Conseil d'administration nouveaux et/ou supplémentaires. Un actionnaire peut proposer lui-même comme un membre du conseil d'administration ou toute autre personne, qu'il estime appropriée pour exercer cette fonction. Tous les actionnaires seront informés par une lettre de toutes ces personnes proposées avant la convocation de l'assemblée générale. La personne qui convoque l'assemblée générale doit préparer une liste des membres du conseil d'administration proposés et présenter cette liste pour le vote à l'assemblée générale en tant que partie de l'ordre du jour. L'assemblée générale votera sur l'ensemble de la liste de tous les membres proposés conjointement (et ne votera pas sur chaque membre proposé séparément).

Chaque actionnaire, qui détient moins que 10,00% du capital social total (déterminé conformément au paragraphe précédent), doit avoir la possibilité de s'organiser avec des autres actionnaires qui détiennent individuellement également moins que 10% du capital social total avant la convocation de l'Assemblée générale et convenir de nommer un mandataire

commun sous les règles de l'article précédent. Dans le cas où les actionnaires individuels sont organisés d'une telle manière qu'ils détiennent ensemble plus de 10% du capital social total, ces actionnaires auront le droit (directement ou par leur mandataire commun) de proposer également un (1) membre du Conseil d'Administration en vertu de l'alinéa précédent.

Nonobstant les règles de nomination figurant au paragraphe précédent, aucun actionnaire, présent ou futur, ne peut obtenir le droit de proposer seul plus qu'un membre du conseil d'administration, nonobstant de la participation de cet actionnaire dans le capital social de la société.

Les administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance avant l'expiration du terme d'un mandat, l'administrateur nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du conseil d'administration, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, relève de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous les désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Toutes les opérations ainsi que les prises de décisions du conseil d'administration sont régies par les règles de fonctionnement du conseil d'administration, telles qu'adoptées par le conseil d'administration avec une majorité de 2/3 de ses membres.

Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Président préside les réunions du conseil d'administration et en l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion (déterminé par une majorité d'administrateurs). Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par un mandat, qui peut être donnée à un autre administrateur par lettre, courriel ou par télécopieur. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, courriel ou télécopieur.

Chaque membre du conseil d'administration peut participer à une réunion du conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. Ces moyens de communication doivent se conformer à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations sont diffusées sans interruption. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée se tenir au siège social de la société.

Chaque membre du conseil d'administration dispose d'une voix. Une résolution sera adoptée si la majorité des membres du conseil d'administration votera pour l'adoption de celle-ci. Si un membre s'abstient de voter, il doit être considéré comme ne pas avoir voté. En cas d'égalité des votes, le président dispose d'une voix prépondérante.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs personnellement (résolution circulaire). De tels accords peuvent être transmis par fax ou par e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée. La date effective de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou à plusieurs administrateurs, comités exécutifs, fonctionnaires, gérants et autres agents, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, révocation, rémunération et leurs attributions et règlements intérieurs seront réglées par une décision du conseil d'administration. Toute délégation implique l'obligation d'une telle personne déléguée de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et de tous les avantages alloués au délégué. La société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par procuration ou une procuration spécifique en forme d'un acte privé.

La société se trouve engagée par la signature unique de tout membre du conseil d'administration jusqu'à la valeur de la transaction de dix mille Euro (10.000 EURO) ou l'équivalent en toute monnaie (si telle dépense ou la transaction est composée ou envisagée dans le budget actuel de la société).

Dans tous les autres cas (sauf tel que déterminé ci-dessous), la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil d'administration, à condition que la décision du conseil d'administration dans ces autres cas doive être adoptée à la majorité simple (plus de 50% de votes émis) de l'ensemble de ses membres avec le président ayant le vote prépondérant.

Dans les cas énumérés ci-dessous, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs à condition que la décision du conseil d'administration doive être confirmée par écrit au préalable par une résolution de la majorité simple de tous les actionnaires, sans nécessité de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire:

- cession ou aliénation de biens immobiliers sur le niveau du groupe ou au niveau de telle société membre du groupe;
- tout investissement sur le niveau consolidé du groupe supérieur à cent mille Euro (100.000 EUR) en tout actif (y compris l'immobilier), si l'investissement n'avait pas été budgétisé précédemment;

- tout désinvestissement sur le niveau consolidé du groupe supérieur à cent mille Euro (100,000 EUR) en tout actif (y compris l'immobilier);

- le budget annuel consolidé du groupe.

Dans le cas où la société n'a qu'un administrateur unique, elle sera engagée par la signature de cet administrateur unique.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux membres. Les originaux de ces procès-verbaux sont conservés au siège social et des copies sont distribuées à tous les actionnaires chaque trimestre.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil élu par le Conseil d'administration ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 11h00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Toute réunion de l'assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant la réunion. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée générale, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Art. 12. Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale en désignant par écrit (ou par fax ou par courriel ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et tel actionnaire doit donc avoir le droit de voter par procuration. Tout actionnaire a en outre le droit de participer à une assemblée générale au moyen d'une vidéo-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et en ce cas, tel actionnaire soit réputé présents pour la détermination du quorum et de la majorité pour le vote. Les moyens de communication indiqués doivent se conformer à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont diffusées sans interruption.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des voix. Chaque action donne droit à un vote.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications des Statuts proposées.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés que par une décision de l'assemblée générale votant au même quorum que pour la modification des Statuts sous la condition que la conformité avec tous les autres obligations légales est assurée.

Tout membre du conseil d'administration peut convoquer d'autres réunions de l'assemblée générale (notamment une assemblée générale extraordinaire). Une assemblée générale doit être convoquée à la demande des actionnaires détenant ensemble au moins dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Art. 13. Chaque année au moins cinq pour cent (5%) du bénéfice net est prélevé pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Après prélèvement à la réserve légale, l'assemblée générale détermine l'allocation et la répartition du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions prescrites par la loi.

Art. 14. La société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale adoptée par le même quorum et avec la même majorité des votes comme une résolution visant à modifier les statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale. A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale, le conseil d'administration ou l'administrateur unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Art. 15. Ces Statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'assemblée générale, adoptée dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Quatrième résolution

Il a été décidé révoquer avec effet immédiat les membres actuels du Conseil d'Administration de la Société, à savoir Monsieur Marko Dolžan, Monsieur Bojan Š ukovt et Monsieur Beno Dolžan, et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les personnes suivantes ont été nommées comme nouveaux administrateurs de la Société jusqu'au 22 février 2020:

1. Monsieur Beno Dolžan, né le 15 août 1975 à Ljubljana, Slovénie, résidant au Rajska 4/33, 02-654 Varsovie, Pologne;
2. Monsieur Domen Š ukovt, né le 27 août 1981 à Ljubljana, Slovénie, résidant au Raskovec 12 A, 1360 Vrhnika, Slovénie;
3. Monsieur Vladimir Babi , né le 15 juillet 1974 à Vršac, Serbie, résidant au Slavka uruvije 31, 11000 Belgrade, Serbie;
4. Monsieur Branko Bel i , né le 6 avril 1959, à Gospi , Croatie, résidant au Podsmreka 3M, 1356 Dobrova, Slovénie;
5. Monsieur Igor Jakši , né le 26 février 1981 à Belgrade, Serbie, résidant, au 26 Milana Raki a 6, 11000 Belgrade, Serbie;

et

6. Monsieur Marjan Ritonja, né le 23 août 1954 à Slovenj Gradec, Slovénie, résidant à Sorška cesta 5, 4220 Škofja loka, Slovénie.

Cinquième résolution

Il a été décidé révoquer avec effet immédiat le commissaire aux compte actuel de la Société, à savoir Monsieur Miodrag Babic, et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

La personne suivante a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'au 12 février 2020.

Madame Anna Ganczarska, née le 8 juillet 1976 à Lodž, Pologne, résidant au ul. Zagajnikowa 20, 95-020 W i niowa Góra, Pologne.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Andoljsek, K. Mir, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. Relation: 2LAC/2015/4155. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047395/830.

(150054183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

SELP (Alpha Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.786.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of March,
Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in

THERE APPEARED

SELP Administration S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177308 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SELP (Alpha Poland) S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.182786, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, dated 16 December 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 February 2014, page 15915, number 332. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, dated 30 June 2014, published in the Mémorial on 16 September 2014, page 119957, number 2500.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) by creating and issuing one hundred (100) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of three hundred ninety eight thousand seven hundred ninety eight Euros (EUR 398,798.-) (the "Share Premium").

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of three hundred ninety eight thousand eight hundred ninety eight Euros (EUR 398,898.-) through a contribution in kind consisting of claims which are incontestable, payable and due for an aggregate amount of three hundred ninety eight thousand eight hundred ninety eight Euros (EUR 398,898.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at three hundred ninety eight thousand eight hundred ninety eight Euros (EUR 398,898.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of one hundred Euros (EUR 100.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of three hundred ninety eight thousand seven hundred ninety eight Euros (EUR 398,798.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand eight hundred fifty Euros (EUR 1.850.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt mars,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177308 (l'Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de SELP (Alpha Poland) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182786, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 février 2014, page 15915, numéro 332. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2014, publié au Mémorial le 16 septembre 2014, page 119957, numéro 2500.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 398.798,-) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 398.898,-) par un apport en nature consistant en des créances liquides, exigibles et certaines d'un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 398.898,-) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 398.898,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de cent euros (EUR 100,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 398.798,-) est alloué au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte, notarié a été dressé à Junglinster, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 mars 2015. Relation GAC/2015/2418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015047384/122.

(150053905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Yeled Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 318, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.989.

Les statuts coordonnés au 13/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015047489/12.

(150054292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

eSolve Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.220.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047517/9.

(150054502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Fiduciaire Iberlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015047748/10.

(150054549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Fikonmynta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047749/10.

(150054872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Financière Volog S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 février 2015

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 février 2015, que:

La société Abroad Fiduciaire SARL immatriculée au RCS sous le numéro B 107654, ayant son siège social au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg, est nommée dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015047750/15.

(150054774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

FM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.624.

Par résolutions prises tenue en date du 25 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Paulina Pietkiewicz, avec adresse professionnelle au 5A, Ul. Grzybowska, 00-132 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pawel Gierynski, avec adresse au 36, Wielicka, M58 02-657 Warsaw, Pologne, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047753/15.

(150054727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Foyer Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.237.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 mars 2015 que

- Messieurs André Birget, Philippe Bonte, Paul De Cooman, Benoît Dourte, Franck Marchand, Marc Lauer, Christian Penning, Benoît Tesch et Gilbert Wolter ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015;

- la société anonyme EY (précédemment Ernst&Young) a été reconduite comme réviseur d'entreprises agréé pour une durée de deux ans, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Monsieur Paul De Cooman a été nommé Président du Conseil d'administration pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2016 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSURANCES S.A.

Référence de publication: 2015047755/17.

(150054583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

HFM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 184.074.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 17 février 2015

En date du 17 février 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Mr Francois de Mitry en tant que gérant de la société, avec effet au 17 février 2015;

- De nommer Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B37974, en tant que gérant de la société avec effet au 17 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2015047800/16.

(150055016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

HO Architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 87.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 27/03/2015.

Référence de publication: 2015047801/10.

(150054746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Heaven Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.683.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEAVEN SERVICES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015047797/13.

(150054809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Herald International Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.544.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047799/11.

(150054958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Grupes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.767.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 17 février 2015 que:

- SG AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 75 908 ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommée dépositaire des actions au porteur de GRUPES S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015047786/13.

(150054827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Guy Bidaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 168.221.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2015047787/12.

(150054673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

GR Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.845.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047785/10.

(150054800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 364.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.825.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 26 mars 2015

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B avec effet immédiat.
2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 27 février 2015.
3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1983 à Geilenkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B avec effet au 27 février 2015 pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Richard Phillip LOWES et M. Ian Richard WATSON, gérants A, se situe désormais au 1^{er} étage, Pegasus House, 37-43 Sackville Street, Londres W1S 3DL, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015047789/23.

(150054405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Hansteen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.826.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 mars 2015

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B avec effet immédiat.
2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 27 février 2015.
3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1983 à Geilenkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B avec effet au 27 février 2015 pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Richard Phillip LOWES et M. Ian Richard WATSON, gérants A, se situe désormais au 1^{er} étage, Pegasus House, 37-43 Sackville Street, Londres W1S 3DL, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Hansteen Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015047790/23.

(150054445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015047793/11.

(150054999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Hellas Telecommunications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.576.900,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 107.292.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047791/10.

(150054529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Hebo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.935.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047798/11.

(150054938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Hanworth Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.620.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 mars 2015

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie de son mandat de gérant unique avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer Madame Karin Elisabeth Janse van Rensburg, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 24 Boem Crescent, Ifafi, Hartbeespoort, 0216, Afrique du Sud en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une période illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2015047796/16.

(150054983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

International Campus Student Housing I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.983.

—
- Ancienne Situation associés:

M. Patrick Tangney 625 parts sociales

M. Charbel Michel Abou-Jaoude 625 parts sociales

- Nouvelle situation associée

Alcazar Enterprises Limited, société limitée par actions, enregistrée auprès du Registre de
Commerce des Iles Caïmans, sous le numéro 268436, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue,

George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans 1.250 parts sociales

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour International Campus Student Housing I

Un mandataire

Référence de publication: 2015047809/18.

(150054463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Matoss Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 29, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 182.461.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2015047869/11.

(150054620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.608.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG Sarl

Référence de publication: 2015047838/10.

(150055124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Laser Light & Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 100.775.

—
En date du 23 mars 2015, l'associé SIDEM PHARMA S.A. avec siège social au 7, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg
inscrite au R.C.S Luxembourg B 98 381 a transféré 124 parts sociales à la société STEBA MAOR SARL avec siège social
au 7, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg B 86 709

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- STEBA MAOR SARL, avec 124 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047841/13.

(150054858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Liria S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.194.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015047854/10.

(150054849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Litoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.300.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 février 2015

Il a été décidé de:

1. Nommer comme nouvel administrateur de Classe B Monsieur Adrien Rollé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020, suite à la démission de Michelle Marie Carvill de son poste d'administrateur en date du 17 février 2015;

2. Nommer comme nouvel administrateur de Classe B Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020, suite à la démission de Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland de son poste d'administrateur en date du 17 février 2015;

3. Prolonger le mandat d'administrateur de Classe A de Monsieur Dimitrijs Macnevs. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020;

4. Révoquer SHRM Corporate Services S.à.r.l., 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

5. Nommer Audit Lux S.à.r.l., 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015047855/24.

(150054442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Louisiens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.064.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047856/9.

(150054679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Lux Sante Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.792.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015047860/14.

(150055172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Lux Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.632.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015047861/14.

(150055173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Luxembourg Congres, Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.

R.C.S. Luxembourg B 58.684.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2015

L'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Madame Lynn JACOBY, 44 rue de Luxembourg L-3392 ROEDGEN, est nommée en qualité d'administrateur de la société.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Manuel DILLMANN, Monsieur Patrick ERNZER, Monsieur Patrick GILLEN, Monsieur Patrick LAMESCH, Monsieur Jean OLINGER, Monsieur Gilles SCHOLTUS sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Les mandats de Madame Jeanne TONNAR en qualité d'administrateur et Présidente du Conseil d'administration et de Monsieur Ricky WOHL en qualité d'administrateur et Vice-Président, sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

La société RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., RCSL B113.621, sise 6 rue Adolphe L-1116 LUXEMBOURG, est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société, en remplacement de la société FIDEWA - CLAR S.A., RCSL B165.462, sise 2-4 rue du Château d'Eau L-3364 LEUDELANGE.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour LUXEMBOURG CONGRES

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015047863/27.

(150054850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Lynx Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.753.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015047864/14.

(150055171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

Par résolutions signées en date du 25 février 2015, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Mickaël Nebot de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat; et
2. nomination de M. Vincent Portal, né le 15 juin 1983 à Bagnols-sur-Cèze (France), ayant son adresse professionnelle au 41, avenue George V, 75008 Paris (France), en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Gérants de classe A

M. Cord VON LEWINSKI

M. Alain RAUSCHER

M. Vincent PORTAL

Gérants de classe B

Mme Rosa VILLALOBOS

M. Manfred SCHNEIDER

M. Jean-François BOUCHOMS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047865/24.

(150054469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Modec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 822.075,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047871/10.

(150054873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Manor Care Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.128.

L'adresse professionnelle du gérant Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

57 Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Manor Care Parent S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015047868/16.

(150054392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Marsh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 19.002.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Marsh SA, 16, rue Robert Stümper à L- 2557 Luxembourg, en date du 2 mars 2015

L'assemblée générale des actionnaires renouvelle le mandat de M. Philippe Bioul en tant qu'administrateur délégué ainsi que les mandats d'administrateurs de M. Philippe Bioul, M. Henri Steyaert, M. Jean-Pierre de Chestret, Mme Joanna Matthys et M. Claude Weber jusqu'à la levée de la prochaine assemblée générale en 2015 qui décidera au sujet de l'exercice financier 2014.

Cette nomination aura la même durée que celle des autres administrateurs, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015 statuant sur l'exercice financier 2014.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Marsh S.A. décide de nommer M. Henri STEYAERT demeurant professionnellement 26 Avenue du Général Lobau, 1380 Maransart, Belgique, en tant qu'administrateur délégué.

Le mandat du Réviseur Deloitte S.A., est renouvelé jusqu'à la levée de la prochaine assemblée générale en 2015 qui décidera au sujet de l'exercice financier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015047877/23.

(150054454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Medimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.681.

—
Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015047879/10.

(150055042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.233.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January,
before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.233 (the Company).

The Company was incorporated on January 8, 2008, pursuant to a deed of incorporation executed before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 624 on March 13, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed executed before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Lu-

xembourg, on December 3, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 205 on January 23, 2014.

THERE APPEARED:

Oaktree Value Opportunities Fund, L.P., an exempted limited partnership organised under the Laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 Cayman Islands (the Sole Shareholder), here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The five hundred (500) ordinary shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at the present Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. suppression of the value of the five hundred (500) ordinary shares of the Company, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500);
3. conversion of the existing five hundred (500) ordinary shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A "ordinary" shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and into (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class B "tracker" shares, (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class C "tracker" shares, (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) class D "tracker" shares, (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) class E "tracker" shares, (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) class F "tracker" shares, (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class G "tracker" shares, (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class H "tracker" shares, (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) class I "tracker" shares and (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) class J "tracker" shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 4. and 5. below;
4. amendment of article 5 of the Articles to reflect the above changes;
5. amendment of article 17 of the Articles to reflect the above changes;
6. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, to register the reclassification of the shares of the Company in the shareholder's register of the Company; and
7. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the value of the five hundred (500) ordinary shares of the Company, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing five hundred (500) ordinary shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A "ordinary" shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and into (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class B "tracker" shares, (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class C "tracker" shares, (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) class D "tracker" shares, (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) class E "tracker" shares, (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) class F "tracker" shares, (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class G "tracker" shares, (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class H "tracker" shares, (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) class I "tracker" shares and (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) class J "tracker" shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track as set out in the amended Articles pursuant to the fourth and fifth resolutions below;

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by:

- one thousand two hundred and fifty (1,250) class A “ordinary” shares (the Class A Ordinary Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class B “tracker” shares (the Class B Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class C “tracker” shares (the Class C Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class D “tracker” shares (the Class D Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class E “tracker” shares (the Class E Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class F “tracker” shares (the Class F Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class G “tracker” shares (the Class G Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class H “tracker” shares (the Class H Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class I “tracker” shares (the Class I Tracker Shares); and
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class J “tracker” shares (the Class J Tracker Shares and, together with the Class B Tracker Shares, the Class C Tracker Shares, the Class D Tracker Shares, the Class E Tracker Shares, the Class F Tracker Shares, the Class G Tracker Shares, the Class H Tracker Shares and the Class I Tracker Shares, the Tracker Shares),

having a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively and irrespective of their class, the Shares, and individually, a Share).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Tracker Shares will track the performance and returns of the Company’s direct investment in the equity of subsidiaries of the Company as decided by the general meeting of Shareholders.

Each Share entitles its holder to one vote.

All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account (the Share Premium), into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a Share Premium account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter.

There may be set up a special reserve equity accounts (the SPERA), connected to the Shares. Any contribution made to the SPERA in relation with a specific class of Shares shall be allocated to the SPERA account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:

“ **Art. 17. Distribution rights of shares.**

17.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2. Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

17.3. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium and/or SPERA), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, the relevant contribution made to the Share Premium account and the relevant contribution made to the SPERA account (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class B Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and inco-

(k) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the reclassification of the shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de janvier,

par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.233 (la Société).

La Société a été constituée le 8 janvier 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mars 2008, numéro 624, dont les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés, suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2013, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 janvier 2014 numéro 205.

A COMPARU:

Oaktree Value Opportunities Fund, L.P., une société du droit des Îles Caïman, ayant son siège social au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. suppression de la valeur des cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);
3. conversion des cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «ordinaires» de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui traceront les performances et les rendements des actifs sous-jacents qu'elles suivront comme indiqués dans les Statuts dont les amendements sont proposés sous les points 4. et 5. ci-dessous;
4. modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 2 et 3. ci-dessus;
5. modification de l'article 17 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 2 et 3. ci-dessus;
6. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements précités, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour enregistrer la reclassification des parts sociales dans le registre des associés de la Société; et
7. divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur des cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société, qui représentent la totalité du capital social de la Société, d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de (i) convertir les cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «ordinaires» de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et en (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui traceront les performances et les rendements des actifs sous-jacents qu'elles suivront comme indiqués dans les Statuts amendés en vertu des résolutions 4. et 5. ci-dessous

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «ordinaires» de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe B (les Parts Sociales Traçantes de Classe B);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe C (les Parts Sociales Traçantes de Classe C);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe D (les Parts Sociales Traçantes de Classe D);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe E (les Parts Sociales Traçantes de Classe E);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe F (les Parts Sociales Traçantes de Classe F);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe G (les Parts Sociales Traçantes de Classe G);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe H (les Parts Sociales Traçantes de Classe H);

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe I (les Parts Sociales Traçantes de Classe I); et
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe J (les Parts Sociales Traçantes de Classe J, et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E, les Parts Sociales Traçantes de Classe F, les Parts Sociales Traçantes de Classe G, les Parts Sociales Traçantes de Classe H, les Parts Sociales Traçantes de Classe I, les Parts Sociales Traçantes),

ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale).

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés et individuellement comme un Associé.

Les Parts Sociales Traçantes traceront la performance et les rendements des actifs en capital social et autres actifs assimilés au capital social détenus par la Société dans ses filiales tel que décidé par l'assemblée générale des Associés.

Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission (la Prime d'Émission) sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçante, et en portera la lettre correspondante.

Il pourra être établi un compte de réserve spéciale (la SPERA), connecté aux Parts Sociales. Toute contribution faite sur le compte de SPERA en relation avec une classe spécifique Part Sociales sera affectée à un compte de SPERA correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales, et en portera la lettre correspondante.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 17. Droit de distribution des parts.

17.1 Le solde créditeur du compte des bénéfices et des pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

17.2 Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale s'élève à dix pourcent (10%) du capital social.

17.3 Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission et /ou SPERA), auront droit à un dividende égal

(i) à tout produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec le produit de la souscription pour les Parts Sociales de cette classe, la Prime d'Émission de cette classe et/ou le compte SPERA correspondant à cette classe (le Revenu de l'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe B), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(c) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe C), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(d) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts

Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe D), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(e) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe E), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(f) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe F au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe F), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(g) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe G au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société le cas échéant (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe G), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(h) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe H au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe H), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe H, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(i) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe I au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe I), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe I, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(j) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe J au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe J pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe J), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe J, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(k) l'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde, le cas échéant. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

17.4. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société l'enregistrement de la reclassification des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.150,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation GAC/2015/769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015047289/440.

(150054230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ventura Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.791.

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "VENTURA INVESTORS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 105791, (the "Company"), originally incorporated under the name of "EUREKA ONE S.A.", pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on December 28, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 489 of May 25, 2005,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed the said notary Jean SECKLER, on April 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1400 of July 20, 2006, containing notably the adoption by the Company of its current denomination.

The Meeting is presided by Mrs. Géraldine YERNAUX, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Pernelchen.

The Chairman appoints Mrs. Laetitia KELKERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Pernelchen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Pernelchen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation;

2. Appointment of “LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, as liquidator and determination of his powers;

3. Discharge of the directors for their assignments;

4. Discharge to the statutory auditor for his assignments;

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to appoint the private limited company by shares “LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, established and having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central (Hong Kong), registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1260125, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "VENTURA INVESTORS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105791, (la "Société"), constituée originellement sous le nom de "EUREKA ONE S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg, le 28 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 25 mai 2005,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, le 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400 du 20 juillet 2006, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Le Président désigne Madame Laetitia KELKERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation;
2. Nomination de "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;
4. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la private limited company by shares "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, (Hong Kong), inscrite au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1260125, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. YERNAUX, L. KELKERMANS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5705. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047466/167.

(150054150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Vall'Air Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 195.618.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Grégoire LEBIGOT, dirigeant d'entreprise, né à Tours (France), le 30 décembre 1970, demeurant à L-1713 Luxembourg, 209, route de Hamm,

ici représentée par Monsieur Christophe VALENTIN, directeur financier, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, bâtiment B, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établie par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination “VALL’AIR INVEST”, en abrégé “VAI”, (la “Société”), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”) et par les présents statuts (les “Statuts”).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l’associé unique ou de l’assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n’aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2. La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s’intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l’interdiction, de l’incapacité, de l’insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l’associé unique ou de l’assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d’associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d’associés, la cession de parts sociales à des non-associés n’est possible qu’avec l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n’est opposable à la Société ou aux tiers qu’après qu’elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l’article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "gérants de catégorie A" et "gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

10.2 Dans l'éventualité où l'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants, en l'espèce des gérants de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B, soit la signature conjointe d'un gérant technique ensemble avec un gérant administratif.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Grégoire LEBIGOT, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, bâtiment B.
2. Monsieur Grégoire LEBIGOT, dirigeant d'entreprise, né à Tours (France), le 30 décembre 1970, demeurant à L-1713 Luxembourg, 209, route de Hamm, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. VALENTIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mars 2015. 2LAC/2015/6042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047463/210.

(150054102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

TLW Group Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener..

R.C.S. Luxembourg B 195.612.

— STATUTS

L'an deux mil quinze, le dix mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Jérémy WINDSINGER, administrateur de sociétés, né à Amnéville (France), le 23 juin 1986, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. La Société est une société à responsabilité limitée et a pour dénomination «TLW GROUP CAPITAL S.à r.l.»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à l'intérieur de cette même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance en cas de pluralité de gérants. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3 La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 D'une manière générale, la Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents associés (s) ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérant par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Pouvoir et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscriptions - Libérations

Monsieur JérémY WINDSINGER, pré qualifié, déclare avoir souscrit à cent pourcent (100%) du capital social de la Société et avoir entièrement libéré par versement en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît aussi expressément;

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à EUR 1000,-.

Décisions de l'Associé Unique

Les statuts de la société ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur JérémY WINDSINGER, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Windsinger, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047444/180.

(150053934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Winton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 149.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047483/9.

(150054167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pamela Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.393.

Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mars 2015

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Anonyme PAMELA SHIPPING S.A. avec siège social au 2, Montée de la Chapelle - L- 5523 Remich s'est réunie ce jour pour adopter les résolutions suivantes:

L'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs à compter du 22 novembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Conseil d'administration:

Nom: PEETERS

Prénom: Peter

Fonction: Administrateur

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 28, Quai de la Moselle - L-5553 Remich

Nom: VERSTRAETEN

Prénom: Erik

Fonction: Administrateur

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 42, Rodedreef - B-2970 Schilde

Nom: VAN RUIJSSEVELT

Prénom: Guido

Fonction: Administrateur

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 304, Kamenny Most SK 94358 Nove Zamky

Délégué(s) à la gestion journalière

Nom: PEETERS

Prénom: Peter

Fonction: Administrateur-délégué

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 28, Quai de la Moselle - L-5553 Remich

Le mandat d'EWA REVISION S.A. en tant que commissaire aux comptes n'est pas reconduit. L'assemblée a décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes à compter du 22 novembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes:

Personne morale luxembourgeoise: FIRELUX S.A.

N° RCS: B84589

Fonction: Commissaire aux comptes

Siège Social: 45, Avenue J-F Kennedy - L-9053 Ettelbruck Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PAMELA SHIPPING S.A.

Signature

Référence de publication: 2015047926/41.

(150054954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

EU Luxembourg Fuji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.420.539,10.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 189.565.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 février 2015

Veillez noter que suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 février 2015, le changement suivant est eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 27 février 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047723/22.

(150055098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

Esprit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 23-25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 87.428.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015047709/10.

(150055055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

MCL (Maison Créative Luxembourgeoise), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9146 Erpeldange, 1, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 103.762.

Es geht aus einem privatschriftlichen Anteilskaufvertrag hervor dass mit Wirkung zum 23. Februar 2015, vierzig (40) Anteile an der MCL (Maison Créative Luxembourgeoise) an Herrn Dr. Issam ALRJOUR, Arzt, wohnhaft in Fohlenhofstrasse 46, D-66424 Homburg, sowie, zwanzig (20) Anteile an der MCL (Maison Créative Luxembourgeoise) an Herrn Ahmad AL RJOUR, Geschäftsmann, wohnhaft in St.4 Swaifia, Building 13, Amman, Jordanien, übertragen worden sind.

Die insgesamt 100 Anteile der Gesellschaft MCL (Maison Créative Luxembourgeoise) sind nunmehr wie folgt unter den Gesellschaftern aufgeteilt:

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| (1) Frau Christiane BERGMANN | vierzig (40) Anteile |
| (2) Herr Dr. Issam ALRJOUR | vierzig (40) Anteile |
| (3) Herr Ahmad AL RJOUR | zwanzig (20) Anteile |

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für MCL (Maison Créative Luxembourgeoise) S.à.r.l.

Référence de publication: 2015047878/20.

(150054711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.
